



## scooter en panne encore garantie

Par **cypi**, le **16/07/2019** à **18:37**

bonjour et merci de votre aide..

voici les faits

ayant acheter un scooter en concession celui ci est tomber em panne au bout de 500 km ( manque d huile donc serrage..)

le garagiste est venu chercher mon vehicule chez moi et me la reparer

au bout de 120 km rebelotte je calle et redemare pas le concessionnaire revient le chercher et me prete un deux roue (125 )

ce scooter etait neuf 900km mais a eu la meme panne que le premier SERRAGE MOTEUR alors que je suis sur de ne pas avoir fait d imprudence

il revient chercher son scooter et me dit que c est mon ESSENCE qui est FRELATER...

j ai un certain age je roule en 2 roue depuis plus de 20 ans sans probleme

cessi dit il m informe qu un relever d essence va etre effectue part un LABORATOIR devant unHUISSIER

cela fait 2 mois que mon vehicule est chez eux se monsieur est partie en vacance et je n est toujours pas mon scooter

peut il me faire payer les reparation sur ses vehicules sachant que je pense qu une tierce personne ma pouris mes reservoirs

part JALOUSIE m ai je ne peut pas le PROUVER..

merci a vous